

## DÉCISIONS JUDICIAIRES

---

Nos tribunaux ont jugé :

1° Qu'une servante fait partie de la famille dans laquelle elle est engagée comme servante, et, qu'en conséquence, en maladie les honoraires du médecin sont à la charge du maître. Si ce dernier ne veut pas être responsable il doit d'avance, avertir le médecin. (*C. C. Montréal, Ree. Dr J.-M. Beausoleil, vs Médéric Chagnon, Mathien, juge.*)

2°. Qu'en vertu du code municipal le droit de voter à une élection municipale est subordonné au paiement préalable des taxes imposées sur l'immeuble qui donne la qualité d'électeur.

3°. Que si le propriétaire n'a pas payé ses taxes municipales, le locataire perd son droit de voter quoiqu'il ait payé ses taxes personnelles (*C. S. Terrebonne, Re-contestation d'élection Rodrigue, Taschereau, juge.*)

DESJARDINS VS MICHAUD ET MICHAUD OPPOSANT.—Le demandeur, ayant jugement contre le défendeur, avait fait saisir les immeubles qui lui appartenaient. Celui-ci fit opposition, alléguant qu'il ne les possédait qu'en qualité de grevé de substitution et sous condition d'insaisissabilité.

Le demandeur contesta l'opposition, prétendant que celui qui avait légué ces biens au défendeur, étant lui-même un grevé, ne pouvait établir de substitution ultérieure, et qu'en conséquence le défendeur tenait ces biens directement du substituant, et libres de toutes charges. La cour maintint l'opposition, se basant principalement sur les deux principes suivants : 1° Quand une substitution est instituée sous une certaine condition, si la condition défailit, il n'y a plus de substitution ; 2°. Un grevé peut substituer ultérieurement les biens dont-il est grevé, si cette nouvelle substitution est la condition d'une gratification qu'il fait lui-même à l'appelé. *C. S. Fraserville ; Cimon juge.*

Maîtres Cross et Bernard, avocats, avaient une créance, pour services professionnels, contre l'un de leurs clients, M. Charles Augusto Prévost. Ils exécutèrent un jugement qu'ils avaient obtenu, en prenant une saisie-arrêt entre les mains des exécuteurs